

DEC180493DR08

**Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

**Vu** l'avis du conseil de l'ULR7372 en date du 23/10/2014 ;

Considérant que Mme Charline PARENTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Charline PARENTEAU, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Mme Charline PARENTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Charline PARENTEAU, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 25 janvier 2018

Le directeur d'unité par Intérim  
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle  
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 mars 2018

Visa La Déléguée Régionale par intérim  
Mme Marion BLIN

Date 19 mars 2018